

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARCHAMPS

Révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage de l'assainissement – volet Eaux pluviales

L'enquête se déroulera du jeudi 29 août 2019 au lundi 30 septembre 2019

Par arrêté n° AR2019-131 du 29/07/2019, Monsieur le Maire d'Archamps (Haute-Savoie) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage de l'assainissement – volet Eaux pluviales en application de l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Evelyne BAPTENDIER, demeurant 8 rue du lac à Anthy-sur-Léman, en qualité de commissaire-enquêteur dans une décision du 10 avril 2019.

Les dossiers seront consultables à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h ;
- Mardi et jeudi de 14 h à 19 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers pourront être consultés :

- En Mairie d'Archamps sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition ;
- Sur le site internet suivant : www.registre-dematerialise.fr/1426

Le dossier soumis à enquête comprend une étude environnementale qui a été soumise à l'avis de l'Autorité environnementale.

Chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en Mairie ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1426;
- Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Archamps – BP n° 40 – 74165 COLLONGES-SOUS-SALEVE CEDEX ;
- Sur l'adresse électronique dédiée : enquete-publique-1426@registre-dematerialise.fr;

Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles de tous.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Permanences du commissaire enquêteur en Mairie :

- Jeudi 29 août 2019 de 15 h à 19 h ;
- Mardi 10 septembre 2019 de 15 h à 19 h ;
- Mercredi 18 septembre 2019 de 9 h à 12 h ;
- Lundi 23 septembre 2019 de 9 h à 12 h ;
- Lundi 30 septembre 2019 de 9 h à 12 h.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Mairie d'Archamps et à la Préfecture de la Haute-Savoie. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Mairie d'Archamps (www.mairie-archamps.fr)

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du Plan local d'urbanisme et la délimitation du zonage de l'assainissement – volet Eaux pluviales, seront soumis au Conseil municipal pour approbation.

Personne responsable du projet : Monsieur Xavier PIN, Maire de la commune.